

*République Française
Département du Lot
Commune de Frayssinhes*

Compte rendu de la séance du 04 décembre 2025

Président de la séance : Claudine VIVAREZ

Présents : Claudine VIVAREZ, Thierry MARTIGNAC, Maxime ASFAUX, Hervé LANDES, Françoise BARDET, Damien CROS, Isabelle LAMPLE, Christiane JANICOT, Frédéric COULON

Représentés :

Absents et excusés : Amandine TILLET, Ophélie DENJEAN

Secrétaire de la séance : Françoise BARDET

Ordre du jour :

• Délibérations:

- Nomination d'un/e secrétaire de séance et approbation du compte rendu de la séance précédente,
- Acceptation subvention Cauvaldor,
- Demande de subventions pour la réhabilitation de l'ancienne école:
 - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2026 (DETR),
 - Fonds d'Aides pour les Solidarités Territoriales 2026 (FAST),
 - Fonds de Concours Cauvaldor 2026,
 - Région Occitanie 2026,

• Questions et informations diverses

Délibérations du conseil :

• Nomination d'un/e secrétaire de séance et approbation du Compte rendu de la séance précédente

Vu l'Article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales du 01-07-2022 indiquant que le conseil municipal, en début de séance, nomme un/e secrétaire de séance et arrête le compte rendu de la séance précédente,

Mme la Maire ayant proposé Mme Françoise BARDET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, celle-ci les a acceptées.

Mme la Maire présente le compte rendu de la séance du 13-11-2025; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

• Fonds de concours pour la restauration du petit patrimoine de la Communauté de Communes CAUVALDOR - acceptation

Vu, les conditions d'octroi de subvention de la part de partenaires financiers de la Communauté de Communes et des Communes (Etat, Région, Leader) imposant le nécessaire octroi d'un fonds de concours intercommunal à des fins de financement d'un projet d'investissement communal pour bénéficier de leur soutien,

Vu, la délibération du conseil municipal en date 10 mai 2023 sollicitant auprès de la Communauté de Communes CAUVALDOR un fonds de concours pour le projet concernant la "restauration du four à pain de Pailhès",

Vu, la délibération de la Communauté de Communes CAUVALDOR en date du 17 octobre 2023 accordant un fonds de concours à hauteur de 3601,50 € à la commune pour ce projet,

Considérant que l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales permet l'octroi de fonds de concours et dispose que:

1. Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,
2. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,
3. Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- d'accepter le fonds de concours à hauteur de 3 138,50€,
- de rappeler le plan de financement comme suit :

	Taux	Subvention sollicitée
Département	40	6 277,00
Région	20	3 138,50
Petit patrimoine CAUVALDOR	20	3 138,50
Autofinancement	20	3 138,50
Total	100	15 692,50

- d'acter que le fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par la commune Maître d'ouvrage.

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité.

• Demande de subvention - Réhabilitation de l'ancienne école communale:

- DETR 2026 (Etat)
- FAST 2026 (Département du Lot)
- Fonds de concours CAUVALDOR
- Région Occitanie

Vu la délibération n° DE-2025-026 en date du 13 novembre 2025 permettant d'approuver le lancement de l'opération de Réhabilitation de l'ancienne école communale en logement et salle de réunion,

Considérant que ce projet a pour but de restaurer cet ancien bâtiment communal. Le rez de chaussée accueillera une salle communale, une salle pour ranger les archives de la commune et des toilettes. L'étage sera aménagé afin d'accueillir un logement (composé d'un séjour / cuisine, une salle de bain et deux chambres) qui sera mis à la location. Les travaux seront réalisés en harmonie avec l'architecture du lieu tout en respectant les normes relatives à la consommation énergétique et à l'accès pour les personnes à mobilité réduite. La collectivité sera accompagnée d'un maître d'œuvre dans ce projet.

• L'abattoir de Saint-Céré

Mme la Maire donne lecture du dernier rapport communiqué par le Président de CAUVALDOR concernant la situation de l'abattoir de Saint-Céré:

"les opérations d'abattage réalisées ces derniers jours, se sont déroulées dans de bonnes conditions. Le test d'abattage ovins mené le 2 décembre s'est également avéré concluant. Ce résultat confirme la solidité des nouvelles pratiques mises en œuvre et constitue une étape importante dans la sécurisation de l'activité.

Au regard de ces éléments positifs, Mme la Préfète a signifié son accord pour la reprise des opérations d'abattage (filières bovines et ovines) pour les deux semaines à venir.

Cette décision marque une reconnaissance du travail accompli collectivement et ouvre la voie à une reprise durable, dans un cadre renforcé et stabilisé.

L'enjeu est désormais d'accompagner cette reprise en consolidant le fonctionnement de l'abattoir, de manière à sécuriser son exploitation et à en faire un outil pérenne pour notre territoire rural.

Les résultats obtenus cette semaine nous encouragent fortement et confirment que nous avançons dans la même direction".

• Information de la société de chasse de Frayssinhes

"En France, une grande partie du territoire est chassée. Pour des raisons de sécurité, de suivi des espèces d'animaux chassées et du territoire, il est important de disposer d'une cartographie précise de ces emprises.

Ainsi les organismes concernés par la chasse (fédérations, collectivités, EPA) ainsi que l'Etat seront en mesure de disposer d'indicateurs précis sur cette activité afin d'adapter les prélèvements, de préserver la biodiversité et de définir des cadres de pratique en sécurité."

Compte tenu de ces préconisations, la société de chasse de Frayssinhes demande l'autorisation d'afficher la carte IGN de la commune sous l'auvent de la salle polyvalente. Le conseil municipal donne son accord et décide de prendre en charge le coût du panneau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Claudine VIVAREZ
Président de séance



Françoise BARDET
Secrétaire de séance